

Conseil Municipal du 08 avril 2022

Excusés représentés : JUGIEAU Patrice, COUROUBLE Pascale

La séance est ouverte à 20h30

1 - Vote des budgets primitifs 2022

a) BP général

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 008 730,20 €.

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 509 382,58 €.

b) BP assainissement

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 55 292,72 €

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 888 474,75 €.

Après débat, le CM valide les budgets 2022.

2 - Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter pour l'année 2022, les taux de fiscalité locale suivants :

- 34,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 51,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

3 - Vote des subventions attribuées aux différentes associations

M. Le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes qui nous ont sollicité, les sommes ci-dessous :

Société de chasse : 1000, Association pêche : 400, Amicale donneurs de sang : 200, comité des fêtes : 1000, mémoires d'Ecuras + bibliothèque : 2000, club des Aînés : 1000, TED 16 : 400, Union nationale des anciens combattants : 300, Gym volontaire : 1000, l'Association des Acquéreurs du Village Le Chat : 2000, l'ADMR : 350, le CAUE : 100, Cité des Légendes : 1000.

Le Conseil valide.

4 - Adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune étant amenée à recruter du personnel non titulaire pour la période estivale, il est nécessaire de souscrire un contrat avec l'assurance chômage afin que les agents concernés soient indemnisés par cette assurance à la fin de leur contrat et non par la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de conclure ce contrat et de signer tous documents correspondants.

Le Conseil valide.

5 - Questions diverses

Les articles pour le petit journal de juin sont à donner **avant le 10 mai 2022**

Cérémonie du 08 mai : à 11 H au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à la mairie

La séance est levée à 22h30.

LE MAIRE
Denis DONNARY

